ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Deuxième évaluation intermédiaire des comptes 2009

Le déficit est estimé à 56,6 millions de francs

La chancellerie d'Etat communique :

La seconde évaluation intermédiaire des comptes 2009 établie dans le courant du mois de septembre laisse entrevoir un déficit de 56,6 millions de francs, soit 12,6 millions de moins que la première prévision réalisée en juin (69,2 millions). Ce résultat reste inquiétant. Si ces perspectives se confirment, le déficit de 30,2 millions prévu dans le budget 2009 sera péjoré de 26,4 millions supplémentaires, imputables à une augmentation des dépenses pour plus de 31 millions compensée par une légère augmentation des revenus d'environ 5 millions de francs. Le déficit atteindrait ainsi 3,25% des revenus déterminants, bien au-delà de la limite de 2% autorisée par le frein aux dépenses. Pour rappel, si le déficit dépasse les limites du frein, l'écart constaté est amorti à hauteur de 20% par année dès le budget 2011 qui subirait, aujourd'hui déjà, une péjoration de 4,4 millions selon les prévisions actuelles. L'insuffisance de financement atteindrait 79 millions financés par l'emprunt, au lieu des 48 millions de francs du budget 2009. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre l'application des mesures urgentes adoptées en août 2009 afin de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses d'ici à la fin de l'année.

Des charges péjorées par la crise

Les charges augmentent de 31 millions ou 1,7% par rapport au budget 2009. Notamment, les charges d'aide matérielle devraient dépasser le budget 2009 de 14 millions de francs et les prestations complémentaires AVS/AI de 5 millions. La part du canton liée à l'extension des indemnités de chômage de 400 jours à 520 dans le haut du Canton se monte quant à elle à environ 2 millions de francs. Le canton paie donc un lourd tribut à la dégradation conjoncturelle.

Le solde de l'augmentation est dû, à hauteur de 3,8 millions au financement, des institutions hors canton lorsque la prise en charge de mineurs, suite à des décisions judiciaires, ou d'adultes handicapés requiert une collaboration intercantonale. Par ailleurs, le groupe des biens, services et marchandises enregistrerait des dépassements pour 3,0 millions de francs. Ces différences sont dues principalement aux déneigements exceptionnels de l'hiver dernier (+1,2 million), à des facturations tardives concernant encore l'année 2008 dans le domaine de l'orthophonie ambulatoire (+1,6 million) et à une augmentation des dépenses d'assistance judiciaire liée à des cas particuliers en cours de procédure (+1,1 million).

Baisse des recettes fiscales

Même si globalement les revenus prévus augmentent de 5,4 millions ou 0,3% par rapport au budget, les recettes fiscales seraient inférieures de quelque 17 millions, surtout le

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 CORINNE.TSCHANZ@NE.CH WWW.NE.CH

produit de l'impôt des personnes morales pour lequel une réduction de 25 millions est estimée compte tenu des ajustements de tranches demandés par les entreprises au regard de la dégradation de leur situation financière. L'impôt sur les personnes physiques enregistrerait quant à lui une baisse de 3,2 millions alors que les autres impôts (par exemple lods, gains en capital ou successions) sont en augmentation de 11,2 millions.

La hausse globale des revenus est liée aux subventions supplémentaires octroyées par la Confédération, notamment dans les domaines de l'asile (+11,5 millions) et des prestations complémentaires AVS/AI (+2,2 millions) ainsi qu'à la participation des communes à l'augmentation des charges d'aide matérielle (+8,4 millions) et aux allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative à hauteur de 2,2 millions.

Limites du frein aux dépenses dépassées

Pour rappel, le budget 2009 du Conseil d'Etat avait été adopté avec un excédent de charges du compte de fonctionnement de 12,1 millions de francs et des investissements nets de 71,5 millions de francs. Suite aux modifications apportées par le Grand Conseil, l'excédent de charges a été augmenté de 18,1 millions pour atteindre 30,2 millions de francs. Les investissements nets ont été portés à 72,3 millions de francs. Les décisions du Grand Conseil ont donc amené le budget 2009 aux limites tolérées par le frein à l'endettement, soit 1.75% d'excédent de charges (limite : 2%) et un degré d'autofinancement de 72.5% (limite : 70%).

Avec un excédent de charges de 56,6 millions de francs et des investissements nets de 64,0 millions de francs, selon la deuxième évaluation intermédiaire des comptes 2009, l'excédent de charges atteindrait 3,25% et le degré d'autofinancement tomberait à 38,0%. Pour rappel, si le déficit devait dépasser les limites du frein, l'écart constaté devrait être amorti à raison de 20% par année dès le budget 2011, soit, selon la situation actuelle, 4.4 millions. Ceci péjorerait d'autant le budget 2011 qui sera vraisemblablement très difficile à boucler en raison de la crise économique.

Maintien d'une gestion rigoureuse des dépenses

La première évaluation des comptes 2009 présentait un déficit de 69,2 millions. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat avait adopté un train de mesures dans un arrêté urgent en date du 26 août 2009. Les efforts consentis ont donc permis de ramener le déficit à 56,6 millions, soit une réduction de 12,6 millions ou 18,2%. Ce n'est pas encore suffisant et les dispositions prises dans l'arrêté restent pleinement en vigueur jusqu'à la fin de l'année. Il s'agit notamment de limiter, dans la mesure du possible, les dépenses dans le groupe de charges des biens, services et marchandises ainsi que celui des subventions accordées. Egalement, le Conseil d'Etat limite au strict nécessaire les remplacements de postes. Finalement, les bonifications budgétaires accordées aux fonds gérés par l'Etat feront l'objet d'un examen particulier lors du bouclement.

Pour de plus amples renseignements :
Jean Studer, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 64 00.
Claude Nicati, vice-président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 67 00.

Neuchâtel, le 23 octobre 2009